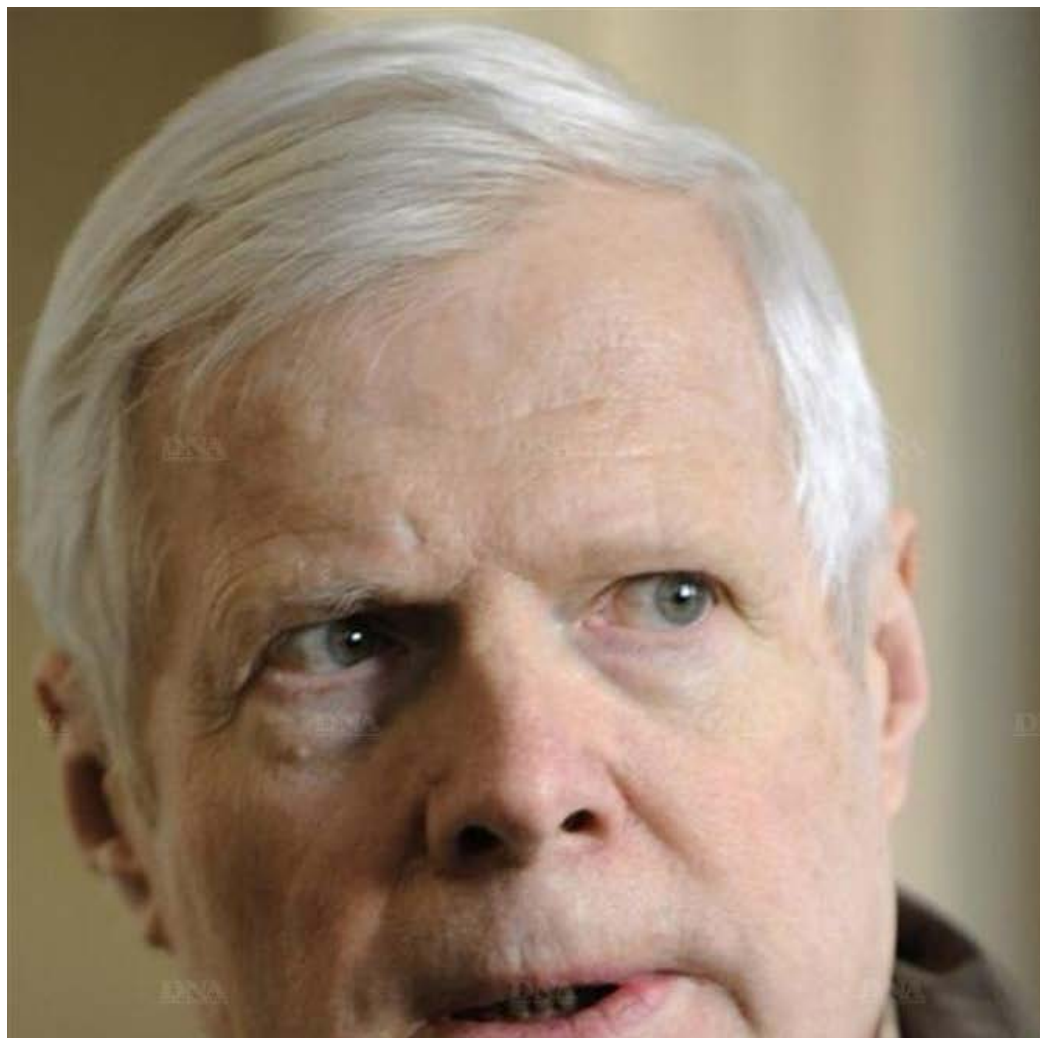


▶ JUSTICE

par **Eric NICOLAS**, publié le 29/11/2012 à 05:00

partager 0

Créteil Procès en appel Bamberski seul face à Krombach



Tags

- ★ Justice
 - Sanction pénale
- ★ Actualité
 - France

Suivez nous ...



Fil info DNA

- 09:32 **Strasbourg Intempéries**
Le trafic bus et tramway perturbé par la neige
- 08:50 **Bâle Bilan 2012 de Bell**
Tout juste positif
- 08:42 **Transports**
Neige : le point sur les conditions de circulation
- 21:33 **Mulhouse Conseil municipal**
La Ville engage un gros programme de modernisation des écoles
- 19:25 **Saint-Louis II avait braqué un salon de coiffure**
Sous les verrous à 14 ans !

[voir la suite](#)

Les articles les...

- | | plus lus | plus commentés | mieux notés |
|--|----------|----------------|-------------|
| [Vidéo] Quand NRJ12 règle son compte à Splash et à "Schlitigheim"... | | 21625 | |
| La voiture glisse sur une plaque de verglas | 12872 | | |
| Météo France annonce des chutes de neige dimanche soir et lundi | 10769 | | |
| Le grand soir : retour en images sur Splash | 8914 | | |
| Disparition inquiétante | | 8853 | |



André Bamberski. Photo AFP

Le père de Kalinka, cette adolescente de 14 ans retrouvée morte chez son beau-père allemand, a congédié hier matin ses deux avocats. Il leur reprochait de ne pas pouvoir suffisamment s'exprimer.

TOUT BON AVOCAT pénaliste possède la bible : La pratique de la cour d'assises, rédigée par Henri Angevin. Depuis hier matin, le bouquin, épais de trois bons centimètres, est posé à côté d'André Bamberski. M es Laurent De Caunes et François Gibault, les deux avocats du père de Kalinka, ont remballé le leur. Et pour cause : ils ont été proprement congédiés par leur client !

Il était dix heures, ce mercredi matin, Hervé Stephan, le président de la cour d'assises en appel du Val-de-Marne, venait à peine d'annoncer que la demande de renvoi du procès, émise la veille par les avocats de Dieter Krombach, serait tranchée plus tard que survenait l'événement : le renvoi des deux avocats qui accompagnent André Bamberski, partie civile, dans sa quête depuis de longues années (depuis 1986 pour M e De Caunes...)

« André Bamberski nous a demandé de ne pas intervenir lors de ce procès », a expliqué M e De Caunes. « C'est son choix, sa décision. Il considère que nous sommes une limitation à sa liberté d'expression. Nous reconnaissons que nul mieux que lui ne connaît le dossier, nul mieux que lui ne maîtrise les paramètres historiques, chronologiques et techniques. Notamment les procédures allemandes ».

« Je ne veux plus être brimé »

« Lors du premier procès, j'ai été insulté par la défense et les autres parties civiles », a souligné le père de Kalinka, cette adolescente de 14 ans retrouvée morte au domicile de son beau-père Dieter Krombach, le 10 juillet 1982, deux jours après le France – Allemagne de Séville. « Mes propres avocats m'ont empêché de réagir en avançant la bonne tenue du processus judiciaire comme argument. Je les ai écoutés car nous étions demandeurs et il fallait impérativement que le procès aille à son terme. J'y ai consenti mais j'ai été brimé, j'ai énormément souffert de me taire. Mes avocats, jusqu'ici, m'ont assisté. Et, comme ils sont très serviables, ils ont très bien compris que je ne pouvais plus supporter les mensonges et les insultes. Je ne veux plus être brimé. Et je connais un peu le droit. Je dis un peu mais, dans cette affaire-là, je le connais beaucoup mieux que certains avocats présents dans cette salle... ».

Désormais seul à soutenir l'accusation face à Krombach, André Bamberski, avec ce que certains considèrent comme un petit péché d'orgueil, vient de se mettre une énorme pression sur les épaules. Il a pris un risque insensé, surtout dans une affaire contestée comme celle-ci où Krombach plaide l'acquittement. Sans compter qu'en dehors des questions de procédure auxquelles il pourrait ne pas avoir la réponse – malgré la présence de la bible pénale... -, le père de Kalinka et sa rigueur de moine copiste risquent, avec leurs incessantes questions,

Derniers Commentaires

Vous vous souvenez de la campagne du capitaine de pédalo et des chiffres cités ? et de son ...

skyflight
|15.02.2013|09h32

http://www.youtube.com/watch?v=90Omh7_I8vI

EMS
|15.02.2013|09h25

On attend que mme taubira lui explique que ce qu'il a fait n'est pas bien ...

skyflight
|15.02.2013|09h23

Liens commerciaux

Galerie photos



L'intervention du RAID à Toulouse (diaporama)

Annonces gratuites

lookaz.com : site d'annonces gratuites

Des milliers de petites annonces en Alsace dans l'immobilier, l'automobile, l'emploi et les services à la personne.

- ▷ Vente immobilière
- ▷ Location immobilière
- ▷ Deux roues,
- ▷ Bonnes affaires
- ▷ Emploi
- ▷ Services à la personne.
- ▷ Passez gratuitement votre petite annonce.
- ▷ Immobilier : appartement 3 pièces dans le Bas-Rhin
- ▷ Immobilier : appartement 3 pièces dans le Haut-Rhin
- ▷ Immobilier : maison en location ou vente dans le Bas-Rhin
- ▷ Immobilier : maison en location ou vente dans le Haut-Rhin
- ▷ Immobilier : appartement à Strasbourg
- ▷ Immobilier : maison à Strasbourg

de rapidement indisposer la cour et les jurés. Le premier expert qui est arrivé hier à la barre – un médecin qui venait simplement dire que Krombach était apte à comparaître – a été cuisiné par Bamberski pendant 45 minutes...

« Conception patrimoniale du procès »

« J'espère qu'il ne s'agit pas d'une conception patrimoniale du procès... », a persiflé M e Ohayon, l'un des avocats de Krombach. « Monsieur Bamberski est désormais agent interpellateur (il a fait enlever Krombach en Allemagne pour le livrer à la justice française et a été mis en examen ; ndlr), procureur, victime et avocat. Une façon de dire "ce procès est à moi et personne d'autre". C'est bien la première fois qu'un mis en cause dans un acte très grave (l'enlèvement ; ndlr), très violent, va jouer le procureur dans un procès d'assises et ce, à l'endroit de la personne qu'il a fait enlever... »

par **Eric NICOLAS**, publié le 29/11/2012 à 05:00